



Contrat de professionnalisation à 26 ans

Par **elabel**, le **14/08/2010** à **16:29**

Bonjour,

Je suis actuellement en ma dernière année d'ingénieur en apprentissage, mon contrat se termine en début septembre.

Pour l'année prochaine j'ai décroché un Master 2 en Management s'effectuant en contrat de professionnalisation et mon entreprise veut bien me garder pour cette formation qui commence directement après la fin de la première.

Sauf que, à 26 ans le contrat pro est prévu pour les demandeurs d'emploi et je voudrais savoir si il existe une procédure pour signer un contrat pro après un apprentissage sans être demandeur d'emploi.

Je peux commencer la formation et signer le contrat dans un délai d'un mois. Je me demandais si en m'inscrivant sur le site de pôle-emploi le lendemain de la fin de mon contrat, pourrais-je signer le contrat pro après quelques jours de ça?

Pour le salaire la RH m'a proposé le salaire conventionnel mais je ne sais pas si en tant qu'ingénieur je peut demander un salaire plus élever.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **FEPOL**, le **15/08/2010** à **18:16**

Bonjour,

Bien entendu qu'il existe une possibilité.

Je peux même vous aider à la mettre en œuvre et cela dans les délais qui vous sont impartis.

Je vous invite à me contacter sur ma ligne directe : 0954 59 0954 ou au 06 4013 0575

En cas d'absence n'hésitez pas à laisser un message en général je rappelle dans l'heure.

Bien à vous,

Daniel.